

Aide aux entreprises participant à des Salons Professionnels

Objet de l'intervention

Encourager les petites entreprises de production qui participent à un salon professionnel, national ou international.

Conditions d'éligibilité

- Etre une entreprise dont la production est l'activité principale ou qui participe incontestablement à l'image du Département de l'Aveyron.
- Participer à un Salon réservé exclusivement à des professionnels.

Bénéficiaires

- Salons en France : entreprise de 0 à 30 salariés.
- Salons à l'étranger : entreprises de 0 à 50 salariés.

Objet de l'intervention

Dépenses subventionnables

- Coût HT de location du stand y compris frais d'aménagement.
- Taux :
 - 30 % pour les Salon en France
 - 50 % pour les Salons à l'étranger
- Plafond de l'aide : 1500 € par an.

NB : Une même entreprise peut émerger au dispositif 5 fois.

Possibilité pour une entreprise donnée de cumuler plusieurs Salons en France ou à l'étranger dans la limite du plafond global de 1 500 € / an sans que celui-ci représente un droit de tirage systématique et sous réserve de la production d'un bilan d'évaluation des retombées économiques de la participation à ce type de manifestation.